

DECISION N° 2023 -25

**CAF SEINE-MARITIME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS À LA CRECHE  
MAISON DE L'ENFANCE - MULTI-ACCUEIL**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,**

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** les dispositifs d'aide à l'investissement de la CAF SEINE-MARITIME ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** de solliciter une aide pour l'acquisition de plusieurs équipements à la crèche Maison de l'Enfance – Multi-accueil : cache-radiateurs, fauteuils en bois, lits pour bébé, meuble à doudous, tapis d'évolution, prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

**ARTICLE 2 :** de signer la convention financière de la CAF Seine-Maritime.

**ARTICLE 3 :** de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 14 AVR. 2023

Catherine FLAVIGNY

Maire

Conseillère départementale